

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JUIN, 1859.

Fête Universitaire.

Le 15 et le 16 de ce mois, l'Université Laval a célébré le deuxième anniversaire séculaire de l'arrivée de son illustre fondateur, à Québec. Il y a eu thèse publique soutenue par M. Larue, pour sa promotion au doctorat; grande messe solennelle à la cathédrale, soirée littéraire le 15, et soirée musicale le 16. Un nombre immense de membres du clergé et d'anciens élèves de l'Université, occupant des positions importantes dans la société, se trouvaient réunis dans l'enceinte du grand édifice, dont on faisait en même temps l'inauguration solennelle. L'espace nous manque, dans cette livraison, pour rendre compte de ces fêtes, ainsi que des examens publics de l'École Normale Laval, qui, par une heureuse coïncidence, se sont trouvés avoir lieu précisément la veille du glorieux anniversaire célébré par l'Université avec tant d'éclat. Notre prochaine livraison y sera presque exclusivement consacrée et sera ornée de plusieurs gravures.

Amendement de la Loi des Ecoles, en 1859.

Nous publions au long, dans cette livraison, un acte passé durant la dernière session des Chambres Législatives. Nous appelons en particulier l'attention des commissaires et des syndics sur le pouvoir qui leur est accordé d'imposer, sans aucune restriction quant au montant, la propriété foncière, pour fins scolaires. La clause qui leur accorde ce pouvoir a pour but de venir en aide aux municipalités qui ne reçoivent qu'une bien petite part de la subvention législative et où la loi des écoles ne saurait fonctionner, même au moyen d'un impôt double de la part de subvention, comme la loi de 1856 permettait de prélever. Les municipalités peuvent aussi prélever de plus fortes sommes d'argent pour construire des maisons d'école. Le zèle dont on fait preuve aujourd'hui partout ne permet pas de douter que l'on profite des avantages qu'offre cette nouvelle loi.

Les autres clauses ont rapport à la création de Bureaux d'Examineurs et aux pouvoirs que possède le Conseil de l'Instruction Publique.

Huitième Conférence de l'Association des Instituteurs, en rapport avec l'École Normale Jacques Cartier, tenue le 27 de Mai 1859.

Avant l'ouverture de la séance, les Instituteurs et les élèves de l'École Normale, se rendirent en procession à l'Église de Notre-Dame de Bonsecours, accompagnés de Sa Grandeur, Mgr. l'Évêque de Montréal, qui offrit le Saint Sacrifice de la Messe pour le succès de cette association. Immédiatement après l'office divin, Monseigneur leur adressa une courte instruction dans laquelle il fit voir, en peu de mots, la haute mission que l'Instituteur avait à remplir, et avec quel soin vigilant il devait veiller sur les élèves confiés à sa garde. Après l'Instruction de Sa Grandeur, la procession retourna à la salle de l'École Normale, et la séance fut aussitôt ouverte par M. le Président. Le Secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière conférence, qui fut unanimement adopté par l'assemblée.

Monseigneur Bourget, ayant bien voulu suivre la procession jusqu'au lieu de la conférence, ne voulut pas la quitter sans adresser de nouveau à l'Assemblée des paroles pleines de charité, qui furent accueillies avec de vifs applaudissements. M. Boudrias fit quelques observations sur le grand avantage, pour les membres de cette association, de faire connaître au secrétaire les places d'instituteurs devenues vacantes, afin que ce dernier pût en informer les membres qui se trouveraient sans situation. M. J. C. Guibault fit une lecture qui fut vivement applaudie. Le sujet de discussion suivant, savoir: "Quelle est la meilleure manière d'enseigner l'analyse grammaticale, ainsi que l'analyse logique?" étant lu, M. Dalairé, sur l'invitation de M. le président, se leva, et dit que, suivant lui, une méthode très progressive consistait à partager une classe en trois divisions, et d'exiger des commencants la distinction de chaque partie du discours; de la deuxième division, outre ce qui est exigé de la première, qu'elle désignât le genre, le nombre et l'espèce de chaque mot, ainsi que son accord, et enfin de la troisième, tout ce que l'on peut demander dans l'analyse. MM. Emard, Simays, Archambault, et Jardin prirent aussi part à la discussion, et approuvèrent la méthode de M. Dalairé, M. E. Simays s'exprima longuement et recommanda comme très puissants les moyens mécaniques, à l'aide desquels on pouvait obtenir des résultats avantageux dans l'enseignement de l'analyse. M. le principal Verreau manifesta la satisfaction qu'il avait éprouvée dans le cours de la discussion, en voyant les progrès rapides, qui s'étaient opérés dans nos conférences, tant à cause de l'intérêt qu'on y apportait qu'à cause du nombre des membres de l'association qui allait toujours croissant. Il conseilla d'éviter le trop grand nombre de subdivisions dans les classes, de se servir d'objets connus et familiers, de ne parler que de choses à la portée de l'intelligence des élèves, de leur en tracer une image sur les planches noires au moyen de la craie, et de toujours procéder du connu à l'inconnu; il ajouta que par ces moyens on économiserait beaucoup de temps, et qu'on obtiendrait plus de succès. M. le président se leva et dit qu'il était inutile qu'il résumât les débats, puisque M. le principal s'en était acquitté d'une manière si habile.

Sur motion de M. A. Dalairé, secondé par M. E. Simays,

Il est résolu que cette assemblée offre des remerciements sincères à Sa Grandeur, Mgr. l'Évêque de Montréal, pour avoir bien voulu se rendre à la prière des instituteurs, en venant offrir le St. Sacrifice de la Messe dans l'Église de Notre-Dame de Bonsecours pour le succès de cette association, et que copie de la présente résolution soit envoyée à Sa Grandeur.

Sur proposition de M. F. X. Beauregard, secondé par M. L. A. Auger,

Il est résolu que cette association a appris, avec un vif sentiment de joie, la nomination d'un instituteur à la charge d'inspecteur d'école pour le district de Gaspé. Que les membres de cette association saisissent cette occasion pour exprimer à Son Excellence, le Gouverneur Général, et à son Honorable Conseil, leur sincère reconnaissance, pour cette marque de déférence à leur égard. Que pour stimuler le zèle et l'ardeur des instituteurs, qui se dévouent à l'enseignement de la jeunesse, les membres de la dite association ont l'espoir qu'il plaira désormais à Son Excellence, et à son Honorable Conseil, de continuer à ne conférer les mêmes faveurs qu'à de dignes et anciens instituteurs, lorsque quelques districts d'inspection deviendront vacants, ou que quelques nouveaux seront érigés.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. T. Amyrault,

Que des remerciements soient offerts aux journaux qui ont bien voulu insérer gratuitement dans leurs colonnes les annonces de cette association.

Sur motion de M. F. X. Hétu, secondé par M. P. Jardin,

Il est résolu que cette association se croirait coupable d'ingratitude de laisser terminer la séance sans remercier M. Verreau, pour la conduite pleine de zèle qu'il a tenue envers tous ses membres, et pour les sages avis qu'il a bien voulu adresser à l'assemblée à diverses reprises.

M. Regnaud entra au moment où l'assemblée allait s'ajourner, et, sur l'invitation qui lui fut faite de prendre la parole, il adressa à l'assemblée une courte allocution qui fut bien goûtée.

Sur proposition de M. Caron, secondé par M. M. Emard,

Il est résolu que des remerciements soient offerts à M. Regnaud,